



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

*MISE A JOUR ADMINISTRATIVE ET AUGMENTATION
DE TONNAGES*

Site SECAF-CHAMFRAY, Vougy (42)

5b. Résumé non technique de l'Etude d'Incidence

Juillet 2023



Système de
management
ISO 14001:2015

www.tuv.com
ID 9105081792



115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy
Tél. 04 77 60 07 73

accueil@secaf-chamfray.com • www.secaf-chamfray.com

SARL au capital de 16 200 € • Siège social : 115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy • RCS Roanne 350 458 667

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	PRESENTATION DU PROJET	5
2.1.	Localisation.....	6
2.2.	Rappel des modifications sollicités par l'exploitant.....	7
2.3.	Analyse préliminaire des impacts.....	8
3.	IMPACTS ET MESURES RELATIFS AU MILIEU HUMAIN.....	11
3.1.	Population et habitat	12
3.2.	Patrimoine culturel	12
3.3.	Activité économique.....	12
3.4.	Circulation et trafic	13
3.5.	Envol et poussières.....	13
3.6.	Bruit.....	14
3.7.	Vibrations et émissions lumineuses	14
3.8.	Odeurs.....	15
4.	IMPACTS ET MESURE RELATIFS AU MILIEU NATUREL	16
4.1.	Biodiversité	17
4.2.	Paysage.....	18
5.	IMPACTS ET MESURES RELATIFS AU MILIEU PHYSIQUE.....	19
5.1.	Topographie et sols	20
5.1.1.	Topographie	20
5.1.2.	Qualité de sols.....	20
5.2.	Géologie et hydrogéologie	20
5.2.1.	Géologie.....	20
5.2.2.	Hydrogéologie	21
5.2.3.	Réseau hydrographique	21
5.3.	Qualité de l'air.....	22
6.	VOLET SANITAIRE DES ACTIVITES DU SITE	23
7.	CONCLUSION.....	25

1. Introduction



Le présent document correspond à la « Pièce n°5b – Résumé non technique de l'étude d'incidence » du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Cette note de présentation a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter au public la prise de connaissance des informations concernant la composition du dossier, le cadre réglementaire ainsi que le projet.

Pour rappel, la société SECAF-CHAMFRAY, filiale du groupe BRANGEON, exploite un site de gestion des déchets sur la commune de Vougy, à environ 10 km de Roanne, dans le département de la Loire (42).

Les activités de la société SECAF-CHAMFRAY sont principalement :

- › La collecte des déchets ménagers ;
- › La collecte des points d'apport volontaire ;
- › Le transport de déchets issus de déchèteries communales et des industriels ;
- › La déchetterie professionnelle de Vougy ;
- › Le tri et la valorisation des déchets des collectivités et des industriels.

Le site de Vougy, également siège social de la société, est actuellement classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le seuil de la déclaration, et regroupe les activités suivantes :

- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets non dangereux ;
- › Déchèterie professionnelle : collecte de déchets dangereux ;
- › Transit, regroupement ou tri de papiers/cartons, plastiques, bois ;
- › Transit, regroupement ou tri de verre ;
- › Transit, regroupement ou tri de déchets ultimes, déchets verts, DIB... ;
- › Traitement de déchets non dangereux ;
- › Stockage de bois ou de matériaux combustibles ;
- › Broyage, concassage, criblage... des substances végétales et tous produits organiques naturels.

La société SECAF-CHAMFRAY souhaite aujourd'hui réaliser une mise à jour administrative de son autorisation et faire évoluer ses activités et notamment la capacité de déchets dangereux et non dangereux réceptionnés sur site, ce qui amènera à classer l'activité sous le seuil de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2. Présentation du projet



2.1. Localisation

L'adresse du site est la suivante :

115 Chemin des Grépilles
42 720 VOUGY

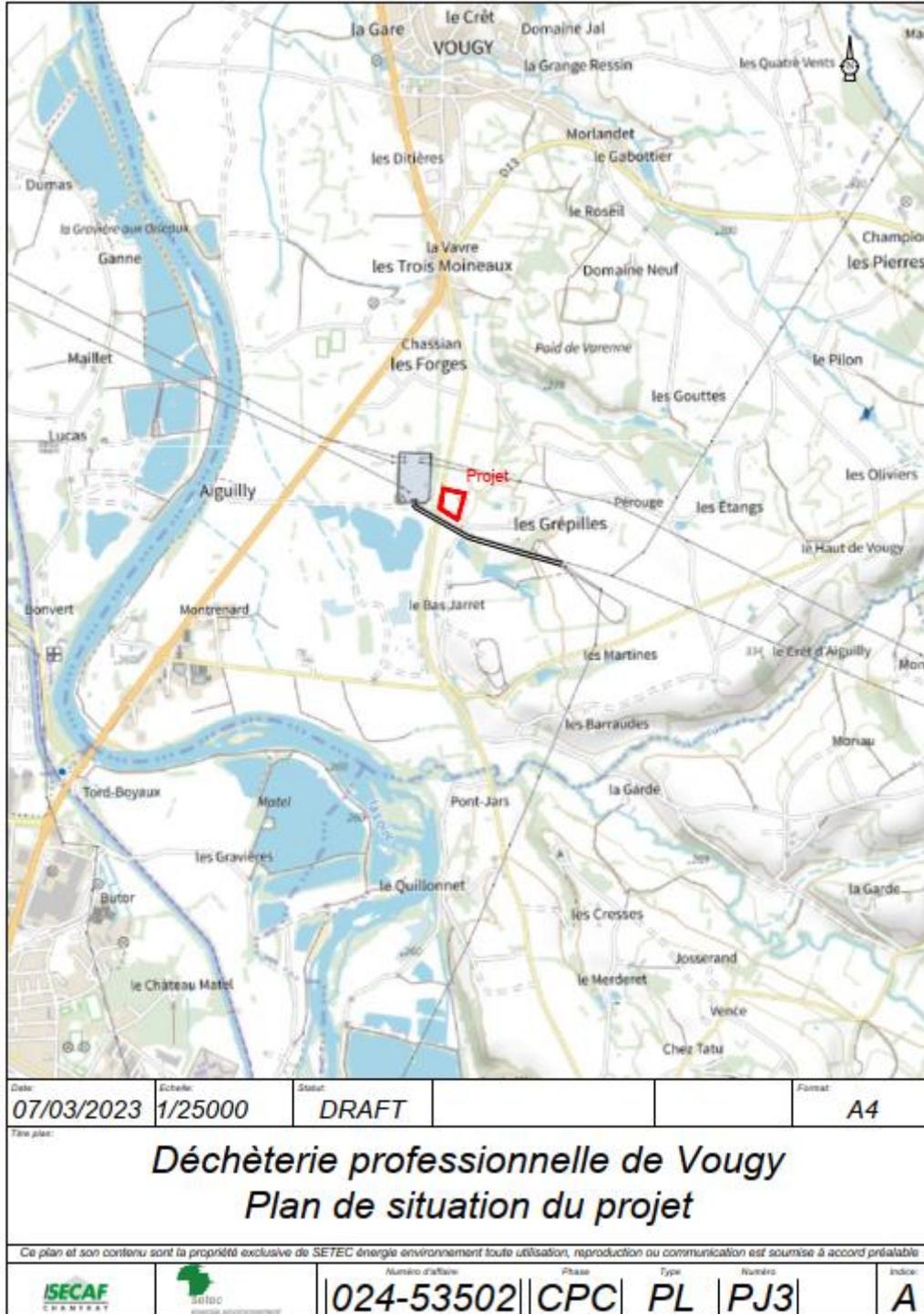


Figure 1. Carte de localisation (base IGN 1/25 000)

L'emprise globale du site couvre une superficie de 15 013 m² et est localisé sur les parcelles suivantes :

Tableau 1. Parcelles cadastrales du site SECAF-CHAMFRAY

N° de Parcelle	Superficie totale (m ²)	Superficie appartement au site (m ²)
C1480	8 029	8 029
C1487	2 760	2 760
C1488	2 225	2 225
C1489	738	738
C1490	1 261	1 261
Total site		15 013 m ²

2.2. Rappel des modifications sollicités par l'exploitant

L'objet du dossier concerne :

- › L'augmentation des tonnages de déchets dangereux collectés sur site avec notamment la réception de déchets d'amiante ;
- › L'ajout d'une nouvelle activité de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- › L'augmentation des quantités de déchets non dangereux réceptionnés sur site ;
- › L'augmentation de la capacité de la station-service et du volume de carburant stocké.

Concernant les déchets d'amiante, ces derniers seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site de SECAF-CHAMFRAY :

- › En big bag fermé ;
- › En body benne amiante fermée ;
- › Sur palette filmée.

Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.

Les déchets d'amiante non conditionnés ne sont pas acceptés sur le site.

Cette procédure permet le dépôt des déchets en toute sécurité pour les usagers, le personnel du site et les tiers.

2.3. Analyse préliminaire des impacts

Une évaluation préliminaire des impacts a été réalisée, en fonction des différents critères suivants :

- > La source de l'impact ;
- > La délimitation de la zone d'étude ;
- > La sensibilité du milieu ;
- > Leur facilité ou non à être détectés ;
- > Leur réversibilité.

L'analyse préliminaire des impacts a permis de cerner les problématiques devant être abordées en priorité et contribuant de ce fait à la définition même du projet. [OBJ]

Légende

Importance :

●●●	Grande
●●	Moyenne
●	Faible
○	Négligeable

Tableau 2. Evaluation préliminaire des impacts du projet

Nature de l'impact potentiel	Source	Zone d'effets	Sensibilité	DéTECTABILITÉ	RéVERSIBILITÉ	Importance
Poussières/envols/odeurs	Exploitation et manipulation de déchets	Abords proches	Moyenne	Facile	Oui	••
Nuisances sonores et vibrations	Véhicules, engins et équipements	Abords proches	Faible, moyenne localement	Difficile à grande échelle, Facile localement	Oui	••
Circulation et réseaux de transport	Apport et évacuation de déchets et matériaux	Périmètre élargi	Moyenne	Difficile	Oui	••
Impacts paysagers	Ensemble des installations	Abords proches	Faible	Facile	Oui	••
Impacts sur les sols, les eaux superficielles et souterraines	Eaux de ruissellement	Abords proches	Moyenne	Difficile	Oui	•
Milieu naturel et espèces	Exploitation du site	Périmètre élargi	Faible	Difficile	Oui	•
Activités économiques	Exploitation du site	Abords proches	Faible	Difficile	Oui	•

Nature de l'impact potentiel	Source	Zone d'effets	Sensibilité	DéTECTABILITÉ	RéVERSIBILITÉ	Importance
Impact sur les ressources (eau, énergie)	Exploitation du site	Périmètre élargi	Faible	Facile	Non	•
Impact sur les facteurs climatiques	Circulation, consommation d'énergie sur site	Périmètre élargi	Faible	Difficile	Non	•
Impact sur le patrimoine historique et archéologique	Extension de l'installation	Abords proches	Faible	Facile	Non	•
Impacts sanitaires, émissions atmosphériques	Circulation des poids lourds et engins, émissions de poussières	Abords proches	Moyenne	Difficile	Non	•

3. Impacts et mesures relatifs au milieu humain



3.1. Population et habitat

La commune de Vougy comptait 1 488 habitants en 2019 et présentait une densité de 71,2 hab./km². Charlieu-Belmont Communauté, Communauté de Communes composée de 25 communes dont Vougy, comptait, elle, 23 453 habitants.

Le site de SECAF-CHAMFRAY, déjà en exploitation, se trouve au sud de la commune de Vougy, en périphérie, le long de la route départementale RD17.

De l'autre côté de la départementale RD17 se trouve l'habitation la plus proche. On rencontre également d'autres habitations le long du chemin des Grépilles situées à environ 100 m du site.

La nature des activités du site sur le long terme sera peu modifiée par rapport à la situation actuelle. Le projet n'aura pas d'impact négatifs sur la population ni sur le développement de la commune de Vougy.

Les nuisances telles que le bruit, le trafic, les lumières, les poussières seront maîtrisées sur le site afin de limiter et même de supprimer les nuisances au voisinage. Ces aspects sont développés dans le présent résumé de l'étude d'incidence.

Le projet n'aura pas d'impact sur la population.

3.2. Patrimoine culturel

Le site n'est inclus dans aucun périmètre de protection d'un site ou d'un monument classé ou inscrit au titre des monuments historiques et est éloigné du patrimoine communal protégé.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur les sites patrimoniaux.

Le projet n'implique pas d'augmenter l'emprise au sol par rapport à l'existant. Aucuns travaux, aucune excavation ou opération de terrassement n'est prévue dans le cadre du projet.

Le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine culturel.

3.3. Activité économique

Le projet n'induit pas d'impact négatif sur les activités industrielles, artisanales, commerciales locales. Du fait de son implantation au sein d'une zone agricole, il n'impactera pas les activités culturelles ou sportives peu développées dans le secteur.

Le site conservera l'activité en cours qui se déroule déjà dans le même environnement en cohabitation avec les différents secteurs économiques présents.

Les emplois actuels seront maintenus.

Le projet n'aura pas d'impact sur l'activité économique.

3.4. Circulation et trafic

La desserte du site est assurée via la départementale RD17 puis le chemin « Les Grépilles ».

A l'échelle du site, le trafic en 2022 était de 20 camions/jour soit 0,8% du trafic total de la D17.

L'accès au site ne sera pas modifié dans le cadre du projet. Les axes empruntés par les usagers seront inchangés.

Le projet va engendrer un trafic supplémentaire entrant et sortant d'environ 7 poids lourds par jour soit une augmentation à l'échelle du site de 35% et de 0,3% à l'échelle de la départementale D17.

Le projet n'aura pas d'impact sur la circulation et le trafic.

3.5. Envois et poussières

Les activités du site actuel peuvent être à l'origine d'émissions d'envois de déchets et de poussières, du fait des opérations de manipulation des déchets (chargements/déchargements) et de broyage (4 campagnes par an environ).

Selon la puissance des vents et leur orientation, le site peut connaître des phénomènes d'envois de déchets dans le voisinage.

Les clôtures installées sur toute la périphérie du site permettent de maintenir les déchets qui s'envolent dans les limites du site. Toutefois, en cas d'envois à l'extérieur du site, les agents effectuent le ramassage de ces derniers. Tous les camions transportant les déchets doivent être bâchés ou avec filet afin d'empêcher l'envol pendant le transport.

Les déchets seront placés sous bâtiment, en cases extérieures ou en bennes ce qui permettra également de limiter les envois sur le site.

Enfin le site est nettoyé autant que de besoin afin de le conserver en bon état de propreté.

Les mesures en place pour la limitation des poussières sont :

- › Les voies de circulation permettent de supporter des charges lourdes. Les pentes sont faibles et les zones de circulation sont suffisamment larges et clairement identifiées. La circulation est limitée à 20 km/h sur le site ;
- › Les voies de circulation sont conçues en revêtement imperméable ;
- › Les camions contenant des déchets sont bâchés ou munis d'un filet safecover ;
- › Les voies de circulations et zones de stationnement sont entretenues et nettoyées dès que nécessaire par l'exploitant ;
- › La limitation de la hauteur de stock des déchets ;
- › En cas de grand vent les opérations susceptibles de générer des envois de poussière sont reportées sur des périodes plus favorables.

Le projet n'aura pas d'impact sur les risques d'envois et de poussières.

3.6. Bruit

Une étude de bruit a été réalisée par SOCOTEC en février 2023.

Les principales sources de bruit identifiées sur site sont :

- › Les véhicules qui circulent sur le site (camions et pelle à grappin) ;
- › Les machines de tri et bruit de chocs.

Les mesures réalisées mettent en évidence la conformité de la déchèterie vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 sur les ICPE :

- › Aucun dépassement d'émergence réglementaire au voisinage en périodes diurne et nocturne ;
- › Aucun dépassement des niveaux admissibles en limite de propriété en périodes diurne et nocturne ;
- › Aucune tonalité marquée liée au fonctionnement de la déchèterie n'a été mise en évidence aux points situés en ZER.

De plus, le site sera en exploitation du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Il sera fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Le projet n'engendra pas de nuisances sonores supplémentaires.

3.7. Vibrations et émissions lumineuses

Les principales sources de vibrations liées aux activités sur le site sont :

- › La circulation des véhicules et engins ;
- › Les opérations de chargement et déchargement des déchets ;
- › Le broyage des déchets.

Les engins et équipements seront conformes aux normes en vigueur en matière de vibrations.

Les opérations de broyage de déchets ont lieu par campagnes (une par trimestre) et dure une journée.

La circulation est limitée en journée sur les horaires et jours d'ouverture de la déchèterie.

Le site est à l'origine d'émissions lumineuses liées aux engins (phares) et à l'éclairage du site.

Ces émissions lumineuses sont nécessaires pour assurer une circulation et des accès sécurisés au bâtiment et aux zones techniques. Elles sont limitées au site et ont lieu uniquement lorsque la faible luminosité naturelle le nécessite.

Les horaires essentiellement de jour permettent de limiter les périodes d'exploitation de nuit et donc les nuisances lumineuses.

Le projet n'aura pas d'impact sur les vibrations et émissions lumineuses.

3.8. Odeurs

L'activité de gestion de déchets fermentescibles peut amener à l'émission d'odeurs jugées désagréables pouvant être ressenties par les riverains proches de l'installation, par les travailleurs des activités les plus proches et par les passants. Les seuls déchets reçus sur la déchèterie de nature fermentescible sont les déchets verts. Les déchets verts, reçus en faible quantité, n'ont pas vocation à rester sur site et sont rapidement évacués de la déchèterie vers des installations de valorisation

L'objet de la présente demande d'autorisation ne concerne pas l'augmentation des volumes de déchets verts qui seront reçus sur la déchèterie. Cette activité ne sera pas modifiée.

Le projet n'aura pas d'impact sur les nuisances olfactives.

4. Impacts et mesure relatifs au milieu naturel



4.1. Biodiversité

Contexte écologique

Réserve naturelle

Aucune réserve naturelle n'est recensée dans un rayon de 5 km autour du site.

Réseau Natura 2000

Dans un périmètre de 2 km centré sur le site, le site Natura 2000 suivant est recensé pour la directive habitat :

- › Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire à environ 1 km au nord-ouest du site.
- ›

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le site ne se situe dans aucune ZNIEFF.

Dans un rayon de 2 km autour du site, on retrouve :

- › ZNIEFF de type I :

Identifiant	Nom	Localisation
820032332	Héronnière d'Aiguilly	Située à environ 500 m au sud-ouest du site
820032333	Bords de Loire de Roanne à Briennon	Située à environ 1 km à l'ouest du site

- › ZNIEFF de type II :

Identifiant	Nom	Localisation
820032335	Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest	Située à 20 m du site, de l'autre côté de la route D17

Faune, flore et habitats sur site

Le site est déjà artificialisé. La végétation qui est présente concerne essentiellement des champs et des arbres/arbustes disséminés en bordures du site.

La route départementale D17 passe en bordure ouest du site. L'environnement du site est aménagé et n'est pas propice au développement de la faune et de la flore.

Le site ne présente pas d'intérêts du point de vue de la faune et de la flore.

La déchèterie se situe à 1 km de la zone Natura 2000 la plus proche, sur un site déjà en exploitation.

Par ailleurs, le projet présenté n'engendre pas de construction de nouveaux bâtiments et les modifications d'aménagement prévues sur le site ne seront pas à l'origine d'impacts significatifs. Les risques de destruction d'habitats ou d'individus sur le site Natura 2000 sont donc nuls.

Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité.

4.2. Paysage

Selon l'Atlas des paysages de la Loire, le site est compris dans l'unité dite « Le Roannais » caractérisé par un mélange d'espaces ruraux et de forêts.

Le site s'insère dans un secteur d'activité agricole. Il n'est que peu perceptible depuis la départementale D17 où on peut entrapercevoir, derrière une rangée d'arbres, le bassin et le stockage des véhicules et bennes vides.

Le site est visible depuis le chemin des Grépilles.

Aucun changement majeur dans l'aménagement du site n'est prévu excepté l'ajout du magasin modulaire à l'est du site, sur une zone peu visible depuis l'extérieur. Ainsi, comme actuellement, le site est peu remarquable depuis la départementale D17.

Il sera toujours visible depuis le chemin des Grépilles.

Le projet n'aura pas d'impact sur le paysage.

5. *Impacts et mesures
relatifs au milieu
physique*



5.1. Topographie et sols

5.1.1. Topographie

Le site se trouve à une altitude d'environ 277 m NGF. Le terrain naturel est en légère pente vers l'Ouest.

Le projet présenté n'entraînera pas de modification de la topographie du terrain.

Le projet n'aura pas d'impact sur la topographie et les sols.

5.1.2. Qualité de sols

La parcelle où se trouve le site pourrait présenter des risques environnementaux liés à la présence de l'ancienne activité LTV Pneu « Dépôts de pneumatiques usagés ». Cette information sera prise en compte au moment du choix de remise en état du site au moment de la cessation d'activité.

Dans le cadre du projet, un magasin modulaire sera installé pour le stockage des déchets dangereux, les différents espaces de stockage seront sur rétention. Les déchets d'amiante seront stockés conditionnés et scellés sur une aire étanche dédiée.

La principale mesure mise en place concerne l'imperméabilisation des sols soumis à la circulation et des sols sur lesquels sont prévues les zones d'activités et de stockage des déchets.

Ainsi, l'ensemble des activités bénéficie de sols soit bétonnés, soit en enrobés, afin de garantir leur étanchéité, la collecte des effluents et l'absence de pollution des sols.

La pollution des eaux et des sols est également évitée par la mise sous rétention de toute substance polluante nécessaire à l'exploitation.

Les eaux pluviales sont collectées de manière séparative et transitent par des débourbeurs-déshuileurs et décanteur. Le principe de gestion des eaux est détaillé dans le dossier technique.

Dans le cadre du projet, les risques de pollution du sol sont faibles car maîtrisés.

5.2. Géologie et hydrogéologie

5.2.1. Géologie

Le projet ne prévoit aucuns travaux, aucun décaissement ni aucune intervention pouvant affecter les couches profondes du sol.

5.2.2. *Hydrogéologie*

Le site est rattaché à l'entité hydrogéologique nommée « Formations des sables et argiles de type Limagne et calcaires lacustres de l'Eocène-Oligocène dans le bassin de la Loire du Rhins à l'Allier ». Le code de l'entité est le 113AL03. Il n'existe pas de piézomètres en limite de site. Il n'est pas prévu d'en implanter dans le cadre du projet.

Le projet n'intercepte aucun niveau d'eaux souterraines, il n'aura pas d'impact sur l'écoulement des eaux souterraines.

5.2.3. *Réseau hydrographique*

Le projet est localisé à environ 500m à l'est de la Loire. Le projet ne modifiera pas la topographie locale et n'entraînera pas de modification des écoulements superficiels. Concernant le rejet des eaux pluviales, le volume correspondra au volume des eaux pluviales tombant actuellement sur le site.

Le projet ne modifie ainsi pas les mesures de collecte, de rétention et de traitement des eaux du site, prévues pour éviter tout impact sur les eaux souterraines et superficielles.

Les eaux pluviales de toitures

Les eaux pluviales de toitures sont collectées puis stockées dans deux cuves de 5 m³ avant d'être réutilisées pour le nettoyage des bennes et engins et la remise à niveau de la réserve d'eau incendie.

Les eaux pluviales de voiries

L'ensemble des zones de stockage de déchets, des voies de circulation ainsi que des parkings sont imperméables (dalle béton).

Toutes les eaux pluviales de voiries sont collectées puis dirigées dans un bassin tampon étanche de 700 m³ (géomembrane PEHD) après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

En sortie du bassin, les eaux passent dans un ouvrage de régulation de 2 l/s puis par un décanteur particulière avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.

Les eaux pluviales ruisselant au niveau de la station carburant sont collectées puis dirigées vers le bassin tampon étanche après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

Les eaux de lavage

Les eaux de la station de lavage, située à l'extérieur du bâtiment, rejoignent les eaux de voiries et sont traitées par un séparateur à hydrocarbure.

Les eaux usées domestiques

Les eaux usées issues des locaux sociaux sont directement collectées dans la micro-station d'épuration gérée par la société SECAF CHAMFRAY. Cette dernière se situe entre le pont bascule et le bâtiment d'exploitation.

La micro-station est curée tous les ans par un organisme agréé.

Les eaux du réseau d'eau potable

Le raccordement de l'installation au réseau d'eau potable est équipé d'un disconnecteur de manière à empêcher tout retour d'eau en provenance du site vers le réseau public.

Les eaux d'extinction d'incendie

En cas d'incendie, la rétention des eaux d'extinction d'incendie se fait dans le bassin tampon étanche de 700 m³. En cas de sinistre ou pollution, la pompe est coupée pour confiner les eaux du bassin.

En fonction des résultats d'analyses des eaux, ces dernières sont soit rejetées au milieu naturel par infiltration soit pompées puis traitées par une entreprise agréée.

5.3. Qualité de l'air

Dans le cadre du projet, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre sont liées essentiellement à :

- › La circulation des véhicules lors de l'apport des déchets et de leur évacuation ;
- › La circulation des engins du site pendant l'exploitation ;
- › La consommation énergétique (éclairage, carburant des engins).

En effet, le transport par la route et l'utilisation des engins entraînent l'émission de polluants et de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine fossile. Il est à noter que cet impact se cumule avec les émissions déjà existantes dans l'environnement (axes routiers...).

En termes d'impacts, le projet augmente peu l'émission de polluants et de CO₂. Les sources d'émission sont identiques au site existant.

La consommation énergétique du site ne sera pas modifiée dans le cadre de ce projet.

Enfin, l'activité de réception des déchets sur le site permet l'utilisation des déchets en tant que matière première secondaire, limitant de ce fait les besoins en matières premières et les émissions de gaz à effet de serre nécessaires à leur extraction. Le projet a donc des impacts positifs et contribue à la préservation des ressources naturelles.

D'une façon générale, les impacts du projet sur les facteurs climatiques et de qualité de l'air sont négligeables.

6. Volet sanitaire des activités du site



Ce chapitre sur l'hygiène, la santé humaine et la salubrité publique vise à estimer les risques potentiels auxquels serait exposée la population vivant à proximité du site de Vougy.

Le risque se définit comme la probabilité d'occurrence d'effets négatifs pour la santé à la suite d'une exposition à un danger. Le risque n'existe qu'en présence d'une source de danger et implique un transfert de l'agent dangereux vers les cibles que sont les populations.

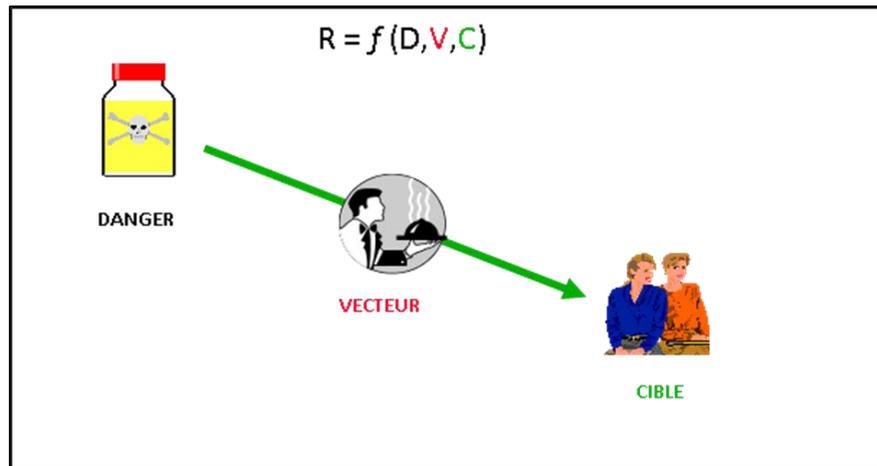


Figure 2. Principe de l'évaluation des risques sanitaires (Source : INERIS)

Les cibles humaines recensées sont les activités industrielles à proximité et les habitations. Au regard des activités prévues et de l'environnement du site, les vecteurs de transfert des sources de danger sont l'air, par l'inhalation ou l'exposition au bruit, et les sols, par l'ingestion directe des poussières déposées.

Etant donné les matières reçues, les process mis en œuvre, les produits présents sur site et les conditions d'exploitation du site, les dangers de nature chimique et biologiques peuvent être écartés, de même que les dangers liés au bruit, aux émissions de fibres d'amiante, aux poussières et à la prolifération d'insectes ou d'animaux nuisibles.

Concernant les dangers liés au bruit ou aux poussières, des mesures spécifiques permettent de réduire l'exposition des populations.

Au regard des aménagements et des modalités d'exploitation, le projet ne présente pas de risques pour l'hygiène, la santé humaine et la salubrité publique.

7. Conclusion



Tant par sa conception que par les procédures d'exploitation et de contrôle, le projet ne générera pas d'impact significatif sur l'environnement.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts permettront de préserver les intérêts mentionnés au Code de l'environnement tels que la commodité du voisinage, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la protection des eaux et de la santé.

Les mesures identifiées dans la présente étude d'incidence environnementale seront suivies. Cela permettra à SECAF-CHAMFRAY de maîtriser les impacts du site.

L'exploitation du site bénéficiera de toute l'expérience et de toutes les procédures en place dans le cadre de l'exploitation actuelle.